



BIENTRAITANCE

Année :

Bientraitance : déployer la politique - FORMATION

Réf. : MGTEP08A



Compétences Visées

Savoir mettre en place un système de management de bientraitance et développer une culture de la bientraitance.

Objectifs, Contenus

Développer un socle de connaissances commun

- La politique nationale.
- Le cadre juridique : lois, codes.
- Les exigences qualité et recommandations de Bonne Pratiques.
- La cadre déontologie, les chartes.
- Le cadre éthique : concepts valeurs et principes.
- La culture de la bientraitance.
- Les principes de la bientraitance active.

Piloter l'analyse des pratiques et des processus organisationnels

- Le développement d'une conscience partagée du phénomène maltraitance :
 - les types de maltraitance, les mécanismes et facteurs,
 - le concept de maltraitance ordinaire,
 - l'analyse du risque de maltraitance institutionnelle.
- Les conséquences individuelles et collectives des actes de maltraitance.
- L'analyse plurifactorielle s'appuyant sur des référentiels validés (HAS, ANESM, SFGG) : cartographie des processus, cartographie des risques, autoanalyse des établissements, analyse de cas, des événements indésirables, des plaintes et réclamations.

Développer une stratégie de management conforme aux objectifs de bientraitance

- Les principes éthiques du management.
- Le projet institutionnel de la bientraitance.
- La stratégie de promotion de la bientraitance en établissement : guide HAS.
- L'équilibre entre les besoins des usagers et l'optimisation des ressources.
- Le soutien des professionnels : promotion de la parole des professionnels, formation et développement des compétences et prise de recul encouragée.
- Les pratiques managériales innovantes.
- La mise en place d'un observatoire de vigilance Bientraitance.

Assurer la gestion des cas de maltraitance

- La révélation d'une situation de maltraitance : conduite à tenir.
- La définition et mise en place d'une procédure de traitement de la maltraitance.
- Le protocole de signalement auprès des autorités compétentes.
- Les sanctions disciplinaires.
- L'accompagnement spécifique du ou des professionnels concernés.

Développer un positionnement institutionnel fort dans le déploiement de la bientraitance

- La communication de la direction et des responsables sur leur engagement dans la bientraitance.
- Les responsabilités des différents acteurs professionnels.
- Les règles du management fondé sur la reconnaissance.

Formation Intra

Personnes concernées

Direction, encadrement.

Prix

Tarif Intra : **Nous consulter**

Méthode

- Apports théoriques et méthodologiques.
- Analyse de situation.
- Élaboration de plan d'actions.

Valeur ajoutée de la formation

La formation permet à l'encadrement et à la direction de l'établissement de mettre en oeuvre une politique de gestion des risques de maltraitance. Les participants sont invités à réaliser une cartographie des risques de maltraitance, à analyser les causes et à mettre en oeuvre des leviers d'actions de prévention. Par ailleurs, la formation permettra aux participants de s'engager dans un plan de développement d'une culture de la bientraitance au sein de leurs structures.

Prérequis

» Aucun

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « à chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la transférabilité des acquis.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Cette formation est éligible au DPC

- Orientation n° 17 : Promotion de la bientraitance dans la pratique du soin
- Le GRIEPS est enregistré comme ODPC (n°1378)
- En intra, ce thème pourra être déposé sur le site de l'ANDPC pour permettre aux professionnels concernés de satisfaire à leur obligation de DPC au titre des apports cognitifs. Compte tenu des contraintes de validation de l'ANDPC, nous serons en mesure de vous communiquer un numéro de programme DPC dans les trois mois après la contractualisation de la formation.

Voir aussi :

- [Bientraitance en psychiatrie](#)
- [Bientraitance en MCO](#)
- [Maltraitance de l'enfant : repérer, comprendre et agir](#)